DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-20

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL** MUNICIPAL

> Séance du Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2025 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

> Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL. Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -LEGUEVAQUES,

Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Jacqueline RATABOUIL,

Régine SURRE donne pouvoir à Philippe GUIRAUD, Michel RATABOUIL donne pouvoir à Audrey GAIANI,

Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia

GRANIER,

Delphine SANTINI donne pouvoir à Élisabeth ESCAFRE, Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Agnès SOULIER, Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents: Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire: Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 19 Décembre 2024, en Mairie de Castelnaudary, afin d'étudier les comptes-rendus 2023 présentés par GRDF pour le service concédé de distribution public du gaz.

Il précise que la commission a examiné les chiffres clés et conclusions du rapport relatif à la qualité du service public de distribution de gaz pour les années 2023 avec mise en perspective des années précédentes.

Matière: COMMNANDE **PUBLIQUE**

Sous matière : **DELEGATION DE** SERVICE PUBLIC

OBJET: RAPPORT 2023 DE L'AUTORITE **DELEGANTE SUR** LE SERVICE **PUBLIC DE DISTRIBUTION DU** GAZ

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 7 JANVIER 2025

AFFICHAGE EN DATE DU: 7 JANVIER 2025

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE 2 1 JAN. 2025



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport qu'il présente avec les remarques suivantes, formulées par la Commission Consultative des Services Publics Locaux:

Dans la mesure du possible, il serait intéressant d'obtenir la consommation movenne des clients T1, T2 et T3. L'objectif serait de déterminer si les baisses (ou hausses) de consommation sont corrélées à la diminution du nombre de clients ou si les clients ont fait des efforts pour réduire leur consommation.

Suite aux incidents qui peuvent survenir, il serait intéressant de disposer d'indicateurs sur les délais d'intervention, que ce soit pour les interventions de sécurité gaz ou pour les dépannages. Ces éléments permettraient d'évaluer la qualité du service fourni, au même titre que l'évaluation quantitative basée sur le nombre et le type d'incidents.

Il serait pertinent de détailler les demandes de prestations en fonction des secteurs d'activité afin de permettre une analyse plus approfondie des changements qui s'y produisent.

Il serait également intéressant d'obtenir la justification et le détail des coûts liés ;

- à la modification d'ouvrage à la demande de tiers
- au développement et aux dépenses de la partie transition écologique
- des recettes hors acheminement

Par ailleurs, il est nécessaire de mentionner que le site internet de GRDF est relativement ergonomique et qu'il dispose de fonctionnalités améliorées et améliorables.

Concernant le déploiement des compteurs communicants gaz (Gazpar), il serait intéressant de préciser le ratio des compteurs non communicants et leur part dans le parc.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du rapport de Monsieur le Maire avec les remarques formulées.

DEMANDE à GRDF de se conformer aux demandes de l'Autorité Délégante sur tous les points examinés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

JAN. 2025

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 1 7 JAN. 2025

Par publication le : 1 JAN. 2025

Par délégation Le Directeur Général des Services,

Nicolas NAYRAL

Ampliation faite le

Castelnaudary, le 13 janvier 2025

Maire,

Patrick MAUGARD